

RCS : BASTIA Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00436 Numéro SIREN : 795 222 116 Nom ou dénomination : A.P GRIMALDI HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2023 sous le numéro de dépôt 3945

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin à treize heures, au siège social,

M. Ange Paul GRIMALDI,

propriétaire de la totalité des 395 parts de 100 euros composant le capital social de la
SARL A.P GRIMALDI HOLDING

associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul gérant de la société, M. Ange Paul GRIMALDI, associé unique, a
établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2022 et a établi le rapport
de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice
clos le 31.12.2022 ;
- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 ;
- l'affectation du résultat de cet exercice ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Ratification de la rémunération de la gérance.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022, approuve les comptes annuels de
l'exercice clos le 31.12.2022, tels qu'il les a établis ainsi que les opérations traduites dans
ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION - Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 161 776.65 euros de la manière suivante :

- Au compte autres réserves, pour : 161 776.65 euros

TROISIEME DECISION

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de l'absence de distribution de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement, au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

CINQUIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'associé unique, savoir :

■ A la clôture de l'exercice, l'associé unique était titulaire, dans les livres de la société, d'un compte courant créditeur non productif d'intérêts de 156 euros.

■ Prestations de services entre la SARL A.P. GRIMALDI HOLDING et la SAS GRIMALDI TRAVAUX PUBLICS INDUSTRIELS, pour 49 980 euros TTC.

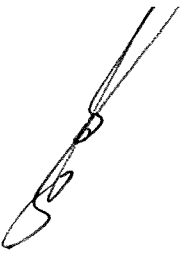
■ Prestations de services entre la SARL A.P. GRIMALDI HOLDING et la SAS SOCIETE TPA AMENAGEMENT URBAINS ET RURAUX (dont la A.P. GRIMALDI HOLDING détient 100 % des actions) pour 113 400 TTC.

SIXIEME DECISION

L'associé unique prend acte que la société a versé à la gérance, au titre de l'exercice écoulé, une rémunération nette de 219 563 euros.

L'associé unique prend acte de la prise en charge des frais de représentation et de déplacement de la gérance ainsi que de la prise en charge des cotisations sociales obligatoires et facultatives du gérant majoritaire par la société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.





SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 72 000 € - R.C. 335124248 - APE 6920Z
Résidence FLORE ET SENS - B&A - rue du Maréchal JUIN - 20600 Bastia
Tél. 04 95 32 89 00 - Fax : 04 95 32 37 73
TVA FR 29335194248

Le Gérant

A l'ORIGINAL

CERTIFIÉ CONFORME

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

**SARL A.P GRIMALDI HOLDING
R.C.S. BASTIA 795 222 116**

COMPTABILITÉ AUDIT 2C CORSE
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TAUX FISCAL DES ENTREPRISES COMPTABLES
CONSEIL RÉGIONAL DE CORSE



Designation de l'entreprise

A.P GRIMALDI HOLDING

Adresse de l'entreprise

ROUTE DE CATERAGHJU BP 22 20290 BORGO

SIRET

7

9

5

2

2

2

1

1

6

0

0

1

5

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1

2

Durée de l'exercice précédent *

1

2

Exercice N clos le

31/12/2022

Exercice N ouvert le

01/01/2023

ACTIF		Amortissements-Provisions		Net	
ACTIF		Brut		1	
Immobiliations incorporelles		Fonds commercial *		010	
		Autres *		014	
		Immobiliations corporelles *		028	
		Immobiliations financières *		040	
Total I (5)		044		997 303	
STOCKS		Matières premières, approvisionnement, en cours de production *		050	
		Marchandises *		060	
Avances et acomptes versés sur commandes				066	
Créances		Clients et comptes rattachés *		068	
(2)		Autres * (3)		072	
Valeurs mobilières de placement				080	
Disponibilités				084	
Charges constatées d'avance *				092	
Total II		096		834 130	
Total général (I + II)		110		1 831 433	
PASSIF				112	
				41 012	
Capital social ou individuel *				120	
Ecart de réévaluation				124	
Réserve légale				126	
Réserves réglementées *				130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	
Report à nouveau				134	
Résultat de l'exercice				136	
Subventions d'investissement				137	
Provisions réglementées				140	
Provisions pour risques et charges				154	
Emprunts et dettes assimilées				156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
Fournisseurs et comptes rattachés *				166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		172	
Produits constatés d'avance				174	
Total III				176	
Total général (I + II + III)				180	
Dont immobilisations financières à moins d'un an				193	
Dont créances à plus d'un an				197	
Dont compte courant d'associés débiteurs				199	
REVENUS				184	
(1)				182	
(2)				182	
(3)				184	

SARL A.P GRIMALDI HOLDING
Route de Cateraghju, BP 22, 20290 BORGIO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Thomas Agostini
Commissaire aux comptes

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AP GRIMALDI HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les éléments suivants :

Nous nous sommes assurés que les valeurs d'inventaire des titres de participation sont au moins égales aux valeurs nettes comptables figurant au bilan. Nous estimons que les éléments retenus pour déterminer les valeurs d'inventaire, conformément aux principes comptables énoncés à la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables, sont pertinents.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Président

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

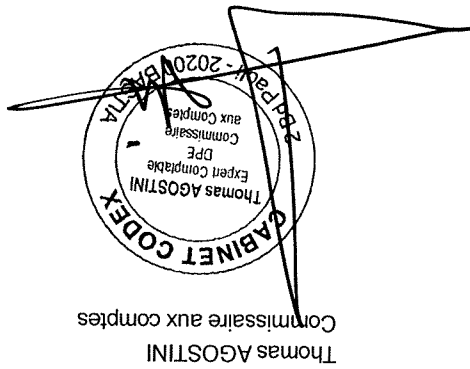
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Bastia, le 10 juin 2023



BILAN ACTIF

A.P GRIMALDI HOLDING

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
-------	---	---

Brut	Amort. & Prov	Net	Net	%	%
Actif immobilisé					
Capital souscrit non appelé	(0)				
Frais d'établissement	13 200				
Recherche et développement		13 200			
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 709	2 709			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours	37 054	25 103	11 951	0,67	11 813
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	938 500	938 500	52,42	50,40	938 500
Créances rattachées à des participations	5 840	5 840	0,33	0,31	5 840
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs					
Personnel					
Organismes sociaux					
Etat, impôts sur les bénéfices	6 148	6 148	0,34		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 157	2 157	0,12		
Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Instrument financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	798 825	798 825	44,62	48,40	901 175
Charges constatées d'avance					
TOTAL (III)					
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif					
TOTAL ACTIF (0 à V)					
1 831 433	41 012	1 790 421	100,00	1 862 018	100,00
834 130		834 130	46,59	905 865	48,65
997 303	41 012	956 291	53,41	956 154	51,35

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

A.P GRIMALDI HOLDING

PASSIF		
Exercice clos le	Exercice précédent	
31/12/2022	31/12/2021	(12 mois)

Capitaux propres Capital social ou individuel (dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	TOTAL (I)	TOTAL (II)	Provisions pour risques et charges Provisions pour risques Provisions pour charges	Emprunts et dettes Emprunts obligataires convertibles Autres Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit . Emprunts . Découverts, concours bancaires Emprunts et dettes financières diverses . Divers . Associés Avances & acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales . Personnel . Organismes sociaux . Etat, impôts sur les bénéfices . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires . Etat, obligations cautionnées . Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instrument financiers à terme Produits constatés d'avance Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	TOTAL (III)	TOTAL (IV)	TOTAL PASSIF (I à V)
39 500	161 777	1 764 851	156	10 615	1 633	25 570	1 790 421
2,21	9,04	98,57	0,01	0,59	0,09	1,43	100,00
3 950	357 197	1 603 074	190 429	11 968	1 544	258 944	1 862 018
0,21	19,18	86,09	10,23	0,64	0,08	13,91	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolute (12 / 12) %
---	---	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	270 000	270 000	100,00	100,00	0,00	0,00
Chiffres d'Affaires Nets												
Ventes de marchandises												
Production vendue biens												
Production vendue services												
270 000												
270 000												

[illegible]

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 790 420,51 E.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 161 776,65 E.
Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/06/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposables.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OJ) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réserve aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 13 200 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	13 200	13 200		%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital	13 200	13 200		%
TOTAL	13 200	13 200		

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 997 303 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 909			15 909
Immobilisations corporelles	28 586	8 468		37 054
Immobilisations financières	944 340			944 340
TOTAL	988 835	8 468		997 303

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 41 012 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 909			15 909
Immobilisations corporelles	16 773	8 331		25 103
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières	32 682	8 331		41 012
TOTAL	32 682	8 331		41 012

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	13 200	13 200	0	5 ans
Concess.brevets licences	2 709	2 709	0	1 ans
Instal./agenc.divers	831	831	0	5 ans
Mat.bureau & informatique	32 746	20 796	11 951	de 1 à 3 ans
Mobilier	3 477	3 477	0	5 ans
TOTAL	52 963	41 012	11 951	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 41 145 E

Etat des créances		Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé		5 840		5 840
Actif circulant & charges d'avance		35 305	35 305	
TOTAL		41 145	35 305	5 840

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Produits constatés d'avance	25 570	25 570		
Autres dettes	1 623	1 623		
Dettes sur immobilisations	13 176	13 176		
Dettes fiscales & sociales	10 615	10 615		
Fournisseurs	156	156		
Dettes financières diverses				
Etablissements de crédit				
TOTAL	25 570	25 570		

4.2 - Etat des dettes = 25 570 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	395	100,00	39 500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	395	100,00	39 500

4.1 - Capital social = 39 500 E

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 270 000 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	270 000	100,00 %
TOTAL	270 000	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUchement D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.